

# communiqué DE PRESSE

Vendredi 19  
Juin 2015

## La Métropole s'engage à promouvoir les bonnes pratiques des acheteurs publics

La Métropole Rouen Normandie est le premier investisseur public de la Normandie après la Région. À ce titre, elle rédige des appels d'offre et passe de nombreux marchés. La commande publique constitue un levier de développement économique important pour les entreprises notamment pour les PME. La Métropole doit donc être particulièrement attentive aux offres suspectées d'être anormalement basses. Pour cela, elle signe une charte avec l'État pour lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social.

Au-delà du risque juridique à retenir une offre anormalement basse, les collectivités peuvent être confrontées à d'autres risques : financier, défaillance du titulaire, mauvaise qualité des prestations, emploi de salariés insuffisamment déclarés... Dans ce contexte, l'État avec la Métropole Rouen Normandie signent une charte afin de recourir aux bonnes pratiques, détecter et lutter contre les offres anormalement basses.

Cette charte constitue un outil supplémentaire pour l'optimisation de la commande publique et pour l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises. Elle rappelle le rôle majeur des organisations professionnelles, à la fois les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE) à la commande publique.

Enfin, la signature de cette charte fédère un large éventail de collectivités, des bailleurs sociaux, des branches professionnelles de la région permettant ainsi de soutenir les entreprises responsables et l'économie régionale.